

**Arrêté N° 2025-194
portant nomination de M. Sébastien SOULEZ
Vice-président « Alternance et développement des ressources propres »**

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** l'arrêté 2024-282 portant nomination de M. Sébastien SOULEZ en qualité de Vice-président « alternance » ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 27 septembre 2024 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** la délibération 2025-09 du Conseil d'administration du 6 février 2025 portant élection de Mme Isabelle Von BUELTZINGSLOEWEN à la présidence de l'Université à compter de cette même date ;
- Vu** la délibération 2025-11 du Conseil d'administration en date du 17 février 2025 portant avis favorable sur la nomination des autres Vice-présidents et Vice-présidentes,

Arrête :

Article 1 : Monsieur Sébastien SOULEZ est nommé Vice-président « Alternance et développement des ressources propres », à compter du 17 février 2025.

Article 2 : Cette fonction donne lieu à une équivalence horaire annuelle de 128 HETD à proratiser sur l'année universitaire 2024-2025.

Article 3 : Conformément à l'article 38 des statuts de l'Université susvisés, la lettre de mission de l'intéressé sera rédigée et publiée sur les sites institutionnels dans un délai de 6 mois à compter de la date de nomination.

Fait à Lyon, le 17 février 2025